

COMMUNE DE VILLEMATIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU 20 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 16 novembre 2018
Date d'affichage : 16 novembre 2018

PRESENTS : Mrs JILIBERT, CAMASSES,
ESCULIE, GUYET
Mmes ADELL, ESPARSEL, SAUNIER

ABSENTS EXCUSES :
Mr DESCOFFRES donne pouvoir à Mr CAMASSES
Mme RENOUX donne pouvoir à Mme ADELL
Mme VALENTIN donne pouvoir à Mr JILIBERT

ABSENTS :
Mr BARRAU, Mme CASTANEDA,
Mme ESCAFFIT

Mme ADELL est élue secrétaire de séance.

Séance 2018/ N°8 ⇒ DEL20112018-8-1

OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE
URBANISATION PLACE DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la volonté de réaménager la place de la mairie après les travaux d'enfouissement des différents réseaux.

Une demande de devis a ainsi été faite auprès de deux cabinets d'études.

Le bureau d'études 2AU a été retenu et désigné pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre concernant « le réaménagement du centre bourg » pour un montant de 8 000 €/HT soit 9 600 €/TTC.

Les travaux sont prévus au cours de l'année 2019.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- ↳ PREND ACTE du résultat des offres de prix concernant la mission de maîtrise d'œuvre,
- ↳ PREND ACTE de l'attribution de la maîtrise d'œuvre au bureau d'études 2AU,
- ↳ AUTORISE le Maire à lancer le marché de travaux,
- ↳ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

NOMBRE DE VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

- **Choix du bureau d'étude**
 - ↳ Urbanisation Place de la Mairie
- **Marché Salle des Fêtes**
 - ↳ Avenant
- **Marché Réfection toiture Mairie / Ecole**
 - ↳ Avenants
- **Indemnité de conseil allouée au comptable public**
- **Décision Modificative N°2**

- **AFFAIRES DIVERSES**

**OBJET : AVENANT MARCHÉ RÉFECTION CHARPENTE REMPLACEMENT
MENUISERIES, CHAUFFAGE, MISE AUX NORMES SALLE DES FÊTES**

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le Marché en date du 29/05/2018 relatif à la réfection charpente remplacement menuiseries, chauffage, mise aux normes salle des fêtes ;

VU les projets d'avenants relatifs à la modification, à l'ajout de prestations, aux demandes du bureau de contrôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : La modification et l'ajout de prestations supplémentaires sont approuvés.

Article 2 : Les projets d'avenants au marché passé avec les entreprises sont approuvés tels que figurant au tableau ci-dessous :

LOT	N°	MONTANT MARCHÉ INITIAL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
PEINTURE	10	7 193.81€ HT	317.98€ HT	7 511.79€ HT

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer le dit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

NOMBRE DE VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : AVENANT MARCHÉ RÉFECTION TOITURE MAIRIE / ECOLE

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le Marché en date du 29/05/2018 relatif à la réfection toiture Mairie / Ecole ;

VU les projets d'avenants relatifs à la modification, à l'ajout de prestations, aux demandes du bureau de contrôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : La modification et l'ajout de prestations supplémentaires sont approuvés.

Article 2 : Les projets d'avenants au marché passé avec les entreprises sont approuvés tels que figurant au tableau ci-dessous :

LOT	N°	MONTANT MARCHÉ INITIAL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
CHARPENTE COUVERTURE	3	38 636.16€ HT 46 351.40€ TTC	<u>Avenant N°1</u> 4 708.00€ HT 5 649.00€ TTC	43 334.16€ HT 52 000.40€ TTC
			<u>Avenant N°2</u> 1 380.00€ HT 1 656.00€ TTC	40 006.16€ HT 48 007.40€ TTC

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer les dits avenants et toutes pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

NOMBRE DE VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2018/ N°8 ⇨ DEL20112018-8-4

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant qu'il appartient à l'Etat de rémunérer ses agents, Etat qui ne cesse de se désengager financièrement auprès des communes, tout en imposant de nouvelles dépenses,

Considérant les imprécisions qui entourent la notion de mission obligatoire et de missions facultatives de conseil fournies personnellement en dehors de la fonction initiale d'agent de l'état,

Considérant que les taux d'indemnité que se sont votés les élus sont le reflet d'une attention particulière portée aux dépenses de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur BARBOT Thierry, Receveur municipal.

↳ D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50%

↳ De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux de 50%.

↳ Ces taux étant attribués jusqu'à une nouvelle délibération.

NOMBRE DE VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2018/ N°8 ⇨ DEL20112018-8-5

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien Bâtiment publics	2 500.00	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 500.00	
D 6065 : Achats livres bibliothèque		600.00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		600.00
D 6411 : Personnel titulaire		1 400.00
D 64112 : NBI		350.00
D 6457 : Cotisations liées à l'apprentissage		150.00
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1 900.00
D 21316 /Opération 133 Equipement cimetièrè	9 600.00	
D 2188 / Opération 129 Autre immo corporelle	27 216.46	
TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles	36 816.46	
D 2188 : Autre Immobilisation corporelle		1001.70
D 21318 : Autres bâtiments publics		26 214.76
TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles		27 216.46
D 2031 : Frais d'études		9 600.00
TOTAL D 020 : Immobilisation incorporelle		9 600.00

NOMBRE DE VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Michel JILIBERT.